

Direction des Ressources humaines

Affaire suivie par Julie FERNANDES
Tél. 02 51 47 45 59

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DU 23 JUIN 2025

Pour les représentants de la Collectivité :

Madame Sylvie DURAND, titulaire, **Monsieur Bernard QUENAULT**, titulaire, **Madame Ketty COVEMAERKER**, titulaire, et **Monsieur Gilles RENOIR**, suppléant, étaient présents.

Madame Danielle MARTIN, titulaire, **Monsieur Jacky GODARD**, titulaire, **Monsieur Yannick DAVID**, titulaire, **Madame Cécile DALAIS**, titulaire, **Monsieur Luc BOUARD**, suppléant, **Madame Sophie MONTALÉTANG**, suppléante, **Monsieur Manuel GUIBERT**, suppléant, **Monsieur Patrick DURAND**, suppléant, **Monsieur Johan GARDON**, suppléant, et **Monsieur Gilbert OLIER**, suppléant, étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

- Pour la CFDT :

Monsieur Patrice TOUVRON, titulaire, **Monsieur Mathieu DURQUETY**, titulaire, et **Monsieur Laurent VINCENT**, titulaire, et **Madame Marie-Pierre GUILLET**, suppléante, étaient présents. **Madame Lise LAMBERT**, suppléante, et **Monsieur Luigi TEXIER**, suppléant, étaient excusés.

- Pour la CGT :

Madame Christel RAYNAUD-CAFFORT, titulaire, **Monsieur Benoît JAMONNEAU**, titulaire, et **Madame Flora ORSOLLE**, suppléante, étaient présents. **Madame Edwige ESPINOSA**, suppléante, était excusée.

- Pour FO :

Monsieur Olivier PÉROUX, titulaire, et **Madame Isabelle LUCAS**, suppléante, étaient présents.

- Pour SUD :

Monsieur Nicolas GAZO, titulaire, était présent. **Madame Zora AMMOUR**, titulaire, Monsieur Philippe LARIGNON, suppléant, et Madame Yasmina BENAMAS, suppléante, étaient excusés.

Présidente de séance : Madame Sylvie DURAND

Secrétaire : Monsieur Bernard QUENAULT

Secrétaire adjoint : Monsieur Laurent VINCENT

* * *

Madame Sylvie DURAND ouvre la séance, puis en désigne les secrétaires.

Point n° 1 : Présentation de la DSP Activités extrascolaires (vote)

Madame Sylvie DURAND précise que ce point fera l'objet d'un vote, mais pas d'une présentation, celle-ci ayant déjà été faite lors du précédent CST.

Monsieur Nicolas GAZO, pour le syndicat SUD, constate que le dossier présenté est identique à celui de la précédente séance, coquilles comprises. Il regrette à nouveau que la notion de régie publique soit totalement éludée, mais qu'apparaisse pour la première fois celle de risque connexe, désignant ici le personnel. La gestion actuelle sous la forme d'un contrat partenarial avec une association avec une convention d'objectifs et de moyens est elle aussi absente du dossier, alors même cela fonctionne assez bien.

Il rappelle qu'un échange s'est tenu sur la notion de risque et que la personne chargée de la présentation du dossier a bien signalé que ni la Chambre régionale des Comptes ni la Préfecture n'avaient relevé d'irrégularité.

Aussi, si les modalités venaient à évoluer, le syndicat SUD espère que la collectivité ne s'aventurerait pas dans un plan social.

La collectivité a choisi d'aller vers une DSP avec affermage – cela relève de sa liberté, comme indiqué en séance – ce qui s'apparente à une proposition de privatisation d'un service public, avec tous les éléments du champ concurrentiel, bénéfice etc...

Les élus SUD redisent donc leur inquiétude, notamment que la gestion des centres de loisirs accueillant des enfants porteurs de handicap bascule dans le secteur privé.

En conclusion, Monsieur GAZO souhaiterait des précisions sur les différentes formes de société pouvant candidater sur ce type de DSP.

Madame Sylvie DURAND rappelle qu'il n'y aura aucune précision supplémentaire apportée ce jour, puisque les informations sont déjà dans le cahier des charges.

Par ailleurs, si Monsieur GAZO indique que la Chambre régionale des Comptes n'est pas intervenue, Madame DURAND fait néanmoins remarquer qu'en cas de contrôle, les observations ne seraient pas seulement écrites. Il était donc urgent pour la Ville de se conformer à la réglementation et de prendre les devants.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, fait savoir qu'il a pu consulter le rapport de la Chambre régionale des Comptes. Cette dernière n'accuse pas La Roche-sur-Yon d'une gestion illégale des centres de loisirs et ne recommande ni leur reprise par un autre gestionnaire ni une autre forme de gestion. Elle demande simplement une harmonisation des tarifs sur l'ensemble des communes.

Madame Sylvie DURAND indique que l'harmonisation des tarifs ne portait pas sur ce dossier.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, assure le contraire.

Madame Ketty COVEMAERKER précise qu'il est ici fait mention de la DSP relative à la gestion du crématorium.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, réitère son souhait que cette DSP soit abandonnée et que la Ville s'engage dans la structuration d'une régie publique dédiée, autonome et personnalisée, et ce en concertation avec les agents, les partenaires, les usagers et les représentants du personnel. Il souhaite également que les moyens humains, financiers et organisationnels nécessaires soient mobilisés pour garantir une mise en œuvre réussie et pérenne de cette régie à partir de 2026.

Monsieur Olivier PEROUX, pour le syndicat FO, confirme que les principes mêmes de la convention se devaient d'être revus au regard des anomalies qu'ils pouvaient engendrer. En revanche, il regrette que le système de la régie ait été écarté d'emblée et que l'avis de organisations syndicales n'ait pas été sollicité. Cette solution est effectivement intéressante dans un cas de figure qui ne demande pas une ingénierie spécifique – ce qui n'est pas péjoratif – contrairement à d'autres thématiques sur lesquelles la collectivité se doit de faire appel à une entreprise spécialisée, n'ayant pas les compétences en interne.

En ce sens, il fait remarquer que du personnel de la Ville et de l'AMAQY, même s'il est en nombre suffisant, pourrait être formé afin que la tutelle reste au service public.

En ce qui concerne les Chambres régionales des Comptes, Monsieur PEROUX rappelle qu'elles pointent régulièrement le fait que des DSP soient épinglées, notamment sur les aspects financiers. Il s'inquiète également de ce point, soulignant que la DSP a un coût et que les différents intervenants doivent être rémunérés.

D'autre part, si le système actuel de convention peut manquer de transparence, Monsieur PEROUX craint que la DSP n'apporte pas non plus la transparence attendue, puisque des moyens seront nécessaires pour vérifier les décisions prises par la DSP.

Enfin, il s'interroge sur les conséquences pour les usagers.

En conclusion, il est regrettable que ces différents items n'aient pas été abordés ou n'aient pas fait l'objet d'une concertation, mais que le « *paquet déjà ficelé* » soit présenté aux représentants du

personnel en écartant notamment la régie, qui pouvait être un moyen intermédiaire afin que les activités restent dans le giron de la Collectivité.

Madame Ketty COVEMAEKER précise que les ALSH sont aujourd'hui gérés par une entreprise privée. Néanmoins, une enquête ayant démontré que ce système était « *perfectible* », la Ville a souhaité que cela devienne un service public afin d'en améliorer la qualité.

Elle rappelle que la DSP est une délégation de service public, et donc porte par définition sur le service public. Un système de régie aurait effectivement pu fonctionner, mais la collectivité a tout de même préféré retenir le mode de la DSP.

D'autre part, considérant le fonctionnement actuel, il est à noter que l'entreprise chargée de la gestion des ALSH est privée, qu'elle soit sous forme associative ou pas. La Collectivité paye un prix à la journée enfant, donc une prestation, ce qui n'est pas possible *via* une convention, cela s'apparentant à un marché. Il est encore à noter que ce prix de journée est aujourd'hui situé dans la fourchette haute, comparativement à ce qu'il est possible de trouver sur le marché en France.

Après avoir souligné que de nombreuses collectivités choisissent de passer en DSP, **Madame DURAND** propose de passer au vote.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel : 16	Collège des représentants de la collectivité : 15
<u>Nombre de votants</u> : 7	<u>Nombre de votants</u> : 5
VOTE CONTRE : 7	VOTE POUR : 5 voix

Madame Sylvie DURAND remercie les membres de l'instance pour leur présence et clôt la séance.

La Présidente,
Signé numériquement le 09/09/2025
Madame Sylvie DURAND
par DURAND Sylvie
Adjointe aux Finances, aux Marchés publics et au personnel
Le/...../2025



Le secrétaire,
Pour les représentants de la Collectivité,
Monsieur Bernard QUENAULT

Le 11.09.2025



Le secrétaire adjoint,
Pour les représentants du personnel,
Monsieur Laurent VINCENT

Le 12.09.2025



